COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 07 DECEMBRE 2018

Conseillers présents : M. René CURLY – Maire.
M. Jean-François DUMONT, M. Jean-René CURLY, Mme Séverine SERGEANT, Mme Edith GRILLE – Adjoints.
M. Marcel DODET, M. Christophe GAINET, M. Philippe POUTHIER, Mme Lucie FACON – Conseillers.
Absent non excusé : Mme Flora MAUTI.
Secrétaire de séance : Mme Edith GRILLE.

La séance est ouverte à 20 h 30.

M. le Maire accueille les deux nouveaux adjoints en précisant que M. Jean-René CURLY prend en charge les commissions « Bois », « Voirie » et « Bâtiments Publics ». Mme Séverine SERGEANT, quant à elle, prend en charge la commission « Fleurissement » et rejoint les commissions « Communication » et « CCAS ».
M. le Maire rappelle son souhait pour l'année prochaine de voir son équipe travailler dans un climat serein et constructif.
M. le Maire fait un point sur l'état-civil et l'urbanisme.
Le compte-rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Personnel ATSEM

Mme Annie BUGUET, ATSEM, faisant valoir ses droits à la retraite en Janvier 2019, M. le Maire propose de lui verser à cette occasion une prime de départ, ce qui est accepté par l'ensemble du conseil.
Sa remplaçante, Mme Sonia BACROT, se présente à l'ensemble du conseil qui lui souhaite la bienvenue.

Point Finances

M. Jean-François DUMONT présente un arrêté des budgets réalisés de la commune au 1er Décembre 2018.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 219 568 euros, tandis que les recettes de fonctionnement sont de 339 437 euros.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 164 764 euros, tandis que les recettes d'investissement sont de 223 949 euros.

M. le Maire rappelle que, malgré la baisse des taxes communales, les budgets de l'année 2018 sont positifs.

P.L.U.I.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été présenté à chaque commune DU Grand Dole. Il sera finalisé fin de l'année 2019 mais il est, dès à présent, consultable en marie.

RD405 entrée Nord

Une étude a été réalisée par la société P.M.M. pour l'aménagement de l'entrée Nord de la commune. Pour limiter la vitesse des véhicules, cette étude propose trois options de modification de la chaussée, avec un rétrécissement de sa largeur et la création de pistes cyclables et piétonnes.

Le devis pour la prise en charge par la société P.M.M. de la maîtrise d'œuvre de la réalisation de ce chantier est de 13 800 euros.

Ce devis est accepté par 8 voix pour et 1 voix contre mais en demandant un projet simplifié.

En marge de ce projet, M. CURLY et M. DUMONT ont rencontré M. VOINOT, D.R.H. du Grand Dole, pour rappeler notre souhait de voir réaliser une piste cyclable entre Villette et Dole. Pour l'instant, aucune véritable réponse n'est apportée à cette demande. Notre commune devrait assumer la totalité du coût de la réalisation (environ 300 000€).

C'est pourquoi, l'ensemble du conseil donne son accord à l'envoi au Grand Dole par courrier d'une requête à ce sujet.

Voie GREVY

M. DUMONT présente le projet de l'aménagement de la voie Grévy en voie verte réalisé par les services du Grand Dole. Trois propositions sont envisageables pour la traversée de Villette. L'ensemble du conseil municipal retient l'option intégrant une entrée/sortie en bout de la rue des Anémones, la restauration du pont enjambant la route de Choisey ainsi que celle du pont ferroviaire de la Clauge, et un aménagement sécurisé pour la traversée de la RD405 à la sortie Sud de la commune. Le dossier est consultable en mairie.

Mobilier urbain

Le bail avec la société Médialine, pour les cinq panneaux d'affichage installés le long de la RD405, arrivant à son terme et le matériel concerné étant en mauvais état, M. le Maire propose de ne pas le renouveler. L'ensemble du conseil donne un avis favorable à cette proposition.

Eclairage publique

De nombreux luminaires en place étant défectueux, la nouvelle réglementation interdisant la mise en place d'ampoules d'ancienne conception et les nouvelles ampoules basse consommation ne pouvant être installées à la place, M. LAVERNAUX, chargé par la commune de l'entretien de l'éclairage publique, s'est déplacé à la demande de M. le Maire. Il fait une démonstration de l'éclairage à LED et présente un devis s'élevant à 76 400 euros TTC, pour le remplacement des 134 luminaires et 60 crosses défaillants.
M. le Maire propose de faire réaliser ce chantier en trois phases.
L'ensemble du conseil vote pour la réalisation d'une première phase s'élevant à 25 000 euros. Il reste à définir les priorités de réalisation. D'autres entreprises seront contactées pour une mise en concurrence.

Personnel secrétariat mairie

Le contrat de notre secrétaire de mairie Mme Adeline TCHONG prenant fin au 31 Décembre 2018, elle sera remplacée par Mme PARIS à compter du 07 janvier 2019.
Pour l'instant, Mme TCHONG étant en arrêt maladie, une permanence est assurée à la mairie tous les matins par M. le Maire ou M. DUMONT.

Bulletin municipal

Le bulletin est en cours de conception et sera distribué fin Décembre.
Remerciements à Lucie FACON qui en a la charge.

C.C.A.S.

Le repas des aînés a eu lieu le 11 Novembre. Malgré une baisse du nombre des participants, il reste un moment de convivialité très apprécié par tous.
Une visite par les membres du C.C.A.S. a été rendue aux personnes malades qui n'ont pu participer à ce repas.
Les enfants du RPI Villette-Goux se verront remettre un livre le Mardi 18 Décembre.

Décors de fin d'année

M. MEGARD et Mme SERGEANT ont préparé de nouveaux décors qui seront installés en semaine 49.

Questions diverses

- L'exploitation d'une parcelle privée de résineux de 7 hectares située derrière la cabane de chasse en haut de la rue du Bois entraine une dégradation des différents chemins et talus empruntés par les engins. M. le Maire demande à ce que cette situation soit surveillée pour éviter trop de dégâts.

- Une stèle avec une plaque gravée sera apposée au pied de L'Arbre de la Liberté situé place de la Clauge et au pied de l'Arbre des Valeurs situé devant la mairie.

- Du fait du nombre important des enfants accueillis au restaurant scolaire, deux services sont organisés. Les animatrices souhaitent utiliser une salle de classe pour assurer les activités périscolaires de la pose méridienne. Le conseil donne un avis défavorable à cette requête.

- Suite à la destruction accidentelle d'un lampadaire dans le lotissement de la Grande Brosse, une déclaration à l'assurance a été faite par M. DUMONT.

- Un tilleul très abimé situé sur la place de la Clauge nécessite son abattage. Il sera ensuite remplacé par un autre arbre dont l'essence n'est pas encore définie.

- Fête des écoles

Elle aura lieu le Jeudi 20 Décembre à 18 h à la salle de fêtes de Goux.

- Coupe des hêtres en vue de l'affouage

Cette coupe n'ayant pas encore été réalisée, les lots d'affouage n'ont pas encore pu être définis.

- Route de Goux

La pose de bordure le long de la route de Goux au niveau du cimetière a été réalisée pour empêcher les véhicules de se déporter sur le bas-côté et garder ainsi une route propre.

- Pour alléger la charge de travail très conséquente de notre agent communal M. MEGARD, il est envisagé de recruter une personne au printemps 2019.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 23h30

FAIT À VILLETTE-LÈS-DOLE, le 11 DECEMBRE 2018

Le Maire,

MAIRIE de VILLETTE-LES-DOLE (39100 JURA)

R. CURLY